

Décision n° D2023_011

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10 et R 2124-2 1°,

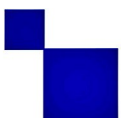
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un marché de travaux, décomposé en quatre lots, pour les travaux de renaturation du terrain des essences à La Courneuve, dont le montant total est estimé à 6 448 275 euros HT, décomposé comme suit :

- Lot 1 : Voirie, réseaux divers et ouvrages (belvédère, platelages, observatoire, sanitaires) :
- 4 106 827 euros HT,
Lot 2 : Espaces verts : 1 897 492 euros HT,
- Lot 3 : Serrurerie : 170 560 euros HT,
Lot 4 : Skate-park : 273 396 euros HT;



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230209-D2023_011-AR



- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER les marchés correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230209-D2023_011-AR